

Le Maire de Trégastel
La Directrice de l'école

Trégastel, le 21/08/2019

INFORMATION RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous souhaitons une très bonne année scolaire à vos enfants, riche en apprentissages, dans un cadre que nos services respectifs visent à rendre le plus agréable possible.

Afin de mieux préparer cette nouvelle année scolaire, et dans l'optique d'une meilleure lisibilité du fonctionnement de l'école, nous tenions à vous rappeler quelques modalités.

L'école regroupe 2 entités, qui, selon les différentes périodes de la journée, ont en charge alternativement la responsabilité de vos enfants :

- L'**Education Nationale**, en charge de l'enseignement
- La **Commune**, en charge du périscolaire

1/ Les transferts de responsabilité :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

	Îlot Jeux matin	Enseignement	Restaurant Sco.	Enseignement	Îlot Jeux Soir (dont TAP)
	7h25/8h30	8h30/12h	12h/13h35	13h45/15h30 (15h le vendredi)	15h30 (15h le vendredi)/18h30
Educ. Nat.		<i>Accueil dès 8h20</i>		<i>Accueil dès 13h35</i>	
Commune					

Le mercredi

	Îlot Jeux matin	Enseignement	Restaurant Sco.	Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
	7h25/8h30	8h30/12h	12h/13h35	13h35/18h30
Educ. Nat.		<i>Accueil dès 8h20</i>		
Commune				

Ainsi, il convient de **choisir le bon interlocuteur** lors de vos échanges ou demandes d'informations :

- Pour l'Education Nationale : **Christelle BOURRAT** – Directrice de l'école – 02.96.23.87.91 - ecole.0221096x@ac-rennes.fr
- Pour la commune : **Olivier DUBOIS** – Responsable du Service Enfance Jeunesse et Sports – 02.96.23.46.35 – sejs@tregastel.fr

2/ Les modalités administratives :

Les documents suivants sont à fournir :

A l'**Education Nationale**, via l'enseignant **de chaque enfant** :

- La fiche de renseignement **à corriger** que les familles recevront la semaine de la rentrée **ainsi que la fiche d'urgence**
- Une attestation d'assurance scolaire **par enfant**, valable pour l'année scolaire en cours

Au **Service Enfance Jeunesse et Sports** (en mairie) :

NOUVEAU

- **Une attestation médicale** stipulant que votre enfant est à jour de ses vaccins (la première fois qu'il fréquente l'école Picherel puis dans le courant de sa 7^{ème} année)
- **Votre numéro d'allocataire CAF** si vous souhaitez bénéficier des tarifs adaptés à votre situation (à transmettre à sejs@tregastel.fr avant le 30/09/2019 ou par simple mise à jour via votre portail → **Attention au-delà de cette date les coefficients se réinitialisent automatiquement, si vous ne fournissez pas votre dernier avis d'imposition, vous serez facturé sur la tranche maximale**)
- Un RIB (pour le prélèvement automatique)

En ce qui concerne l'assurance, la commune n'a pas besoin de justificatif. Mais il convient de vérifier que votre enfant est bien assuré au titre de la responsabilité civile pour toutes les activités péri et extrascolaires

ATTENTION : Il vous appartient de vérifier, en début d'année scolaire, que votre dossier est à jour (civilité, coordonnées, vaccins...etc...) et de transmettre tout changement de situation par mail : sejs@tregastel.fr ou directement via votre portail « parents » : <https://www.logicielcantine.fr/tregastel> .

Christelle BOURRAT,
Directrice de l'école Picherel



Paul DRONIOU,
Maire

